

**Barrage Nature Environnement, a participé à la CLIS « ALVEOL » de Bellac le 18 Janvier 2012, à la demande de LNE, car Barrage participe à la CLIS de l'incinérateur, et ceci peut avoir des répercussions sur l'incinérateur de l'Agglo.**

---

## **CLIS Alvéol - Bellac le 18 janvier 2012**



Le centre de traitement Alvéol est censé recevoir les déchets ultimes des 190 communes du département dans des casiers étanches en forme d'alvéoles, il est piloté par le Syded. (Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés créé en avril 1997 à l'initiative du département de la Haute-Vienne).

Le lieu d'implantation, le Bois du Roi sur Bellac et Peyrat-de-Bellac, a été imposé à la population riveraine et aux deux communes. Ce choix imposé impliquait de la part du Syded une obligation de résultat.

Au départ, une idée simple: chacun crée des ordures il faut les traiter, le choix de le faire dans un centre de stockage est une des solutions.

Mis en service en Mars 2009, Alvéol accueille les ordures ménagères, mais aussi les encombrants des déchetteries et les déchets industriels banals (tels les emballages et films plastiques).

Dans son magazine de Décembre 2009 le Conseil Général parle "d'équipement exemplaire, complémentaire de l'usine d'incinération de Limoges Métropole, réalisé pour couvrir les besoins du département sur une durée de 20 ans." La particularité d'Alvéol tient dans son unité de traitement mécano-biologique, qui permet de stabiliser les déchets comportant une fraction organique importante par compostage intensif avant leur enfouissement. Dans ce composteur géant, les ordures ménagères, d'abord déferrailées et broyées, sont ensuite humidifiées puis aérées pour que le mécanisme biologique naturel de dégradation s'effectue de façon accélérée. Les eaux pluviales utilisées pour le traitement sont récupérées dans des bassins extérieurs et réutilisées pour les besoins en eau. L'air ambiant utilisé dans le processus est lui aussi traité par lavage et filtration. Après 6 semaines dans un hangar, puis 10 semaines de maturation en extérieur sous bâche, les déchets devenus ultimes, non évolutifs et sans odeur, sont répandus dans les alvéoles.

Sur le plan théorique, tout semble parfait, le problème est que 20 mois après le démarrage le constat est désastreux, malgré des interventions, des modifications de process, des investissements à répétition ça ne marche pas. Les odeurs, pour l'essentiel d'œuf pourri (H<sub>2</sub>S- hydrogène sulfuré) rendent la vie insupportable pour les riverains sur plusieurs kilomètres (ville de Bellac incluse), obligés de se calfeutrer chez eux, cas de vomissements d'enfants allant à l'école... Contrairement aux prévisions, le stockage dans les alvéoles génère la formation d'un lixiviat important (jus de poubelles) qui se charge de polluants organiques, minéraux et métalliques et risquant de provoquer la pollution de la nappe phréatique. Pour l'instant ce liquide (environ 100m<sup>3</sup> par mois), nauséabond, est pompé et transporté dans une décharge à Rochechouart.

Cette situation a entraîné une délibération de la Mairie de Bellac demandant la suspension de l'activité le temps de la mise au point du système. Plusieurs manifestations ont eu lieu courant 2011.



C'est dans cette ambiance que s'est ouverte la CLIS ce mercredi 18 janvier avec la présence d'environ 80 riverains présents dans la salle.

Le Sous Préfet de Bellac M Salomon ouvrait la séance par une position ferme, sans suivre la demande de moratoire de la mairie de Bellac, il déclare que le Syded doit réaliser les travaux nécessaires pour faire cesser définitivement les effluents nauséabonds, il est essentiel que des échéances définitives soient trouvées, avec une obligation de résultat.

Le Syded et par ricochet, le Conseil Général se trouvent sur le banc des accusés. Plus personne ne peut nier les dysfonctionnements majeurs de l'installation, la pollution par l'hydrogène sulfuré dans l'air ambiant est actée.

Débats:

- Même si les explications fournies par le professeur Christian Moash (CHU) se veulent rassurantes, expliquant qu'il n'y a pas un risque sanitaire pour la population, le fait que l'H<sub>2</sub>S soit plus lourd que l'air, l'existence de concentration dans des creux ne peut être exclue, le risque d'irritation respiratoire, des yeux notamment chez les sujets jeunes ou fragiles ne peut être totalement éliminé.
- Claude Peyronnet CG de Bellac constate que les dernières campagnes de relevés dans l'air datent de juillet 2011 et seulement sur quelques lieux précis, cela est totalement insuffisant pour que les études de Limair puissent être considérées comme reflétant la réalité d'une situation devenue insupportable. Il demande l'arrêt du site pendant les travaux de mise au point du système. L'incinérateur de Limoges devrait être capable d'absorber les déchets ménagers le temps des travaux.
- M Santi pour la DREAL annonce un arrêté Préfectoral de mise en demeure : s'il n'y a pas de risque avéré pour les riverains, la gêne est réelle, et la cause doit être stoppée.

Les riverains étaient là avant alvéol, ils n'ont pas à subir les pollutions de l'installation. Le Syded est sommé de s'engager sur des résultats incontestables avec une date buttoir, tout doit être réglé en juillet 2012.

- Christelle Lorgue, (association de riverains de Bellac), Paul Genet (Sauvegarde de la Gartempe), Yvan Tricart (Barrage pour Limousin Nature Environnement) constatent que l'installation ne reçoit pas seulement comme le prévoyait le cahier des charges des déchets ultimes non valorisables, qu'elle présente des dysfonctionnements graves, que le Syded donne l'impression d'un grand bricolage depuis 18 mois. Fortes de ce constat, les associations de riverains et d'environnement soutiennent la proposition de la ville Bellac d'un arrêt de l'installation dans l'attente de la réalisation des travaux nécessaires. Si la garantie ne pouvait pas être donnée par la DREAL de la capacité du Syded à réaliser les travaux nécessaires pour remédier à la pollution, toutes les conclusions devraient être tirées et le site fermé.
- Yvan Tricart rappelle que ramener les déchets sur l'incinérateur de Limoges - techniquement possible - soulève des problèmes. L'incinérateur de Limoges présente en l'état une réelle

pollution sur la population avoisinante. Les ordures ménagères ramassées par le Syded ne sont pas triées individuellement à la source. Cet apport sur l'incinérateur de Limoges aggraverait la pollution. Aujourd'hui il n'existe aucun plan de gestion départementale des déchets, 60 à 70% de ce qui est brûlé à l'incinérateur ou stocké sur Alvéol sont des déchets réutilisables ou recyclables. Après l'incinérateur, Alvéol va coûter une fortune au contribuable sans s'attaquer au vrai problème qui est de diminuer les déchets à la source en développant un tri individuel poussé, un ramassage adéquat, et un paiement incitatif par la mise en place d'une taxe liée à la quantité d'ordures ramassées. Il faut relancer la réalisation d'un plan départemental de gestion et de traitement des déchets, en associant les associations environnementales

**En conclusion :**

Le Syded est mis en demeure de présenter sous une semaine le type de travaux, les engagements des échéances pour leur réalisation, tout devant être résolu avant la réunion d'une prochaine CLIS qui se réunira début Juillet 2012.

Aujourd'hui la pression des riverains, des associations, et des élus de Bellac est tellement justifiée que le sous Préfet a conclu cette CLIS en rappelant l'échéance de juillet 2012 : Si en juillet les problèmes demeuraient, la décision de fermeture du site serait une hypothèse que la préfecture se devrait d'examiner.

*Barrage Nature Environnement*